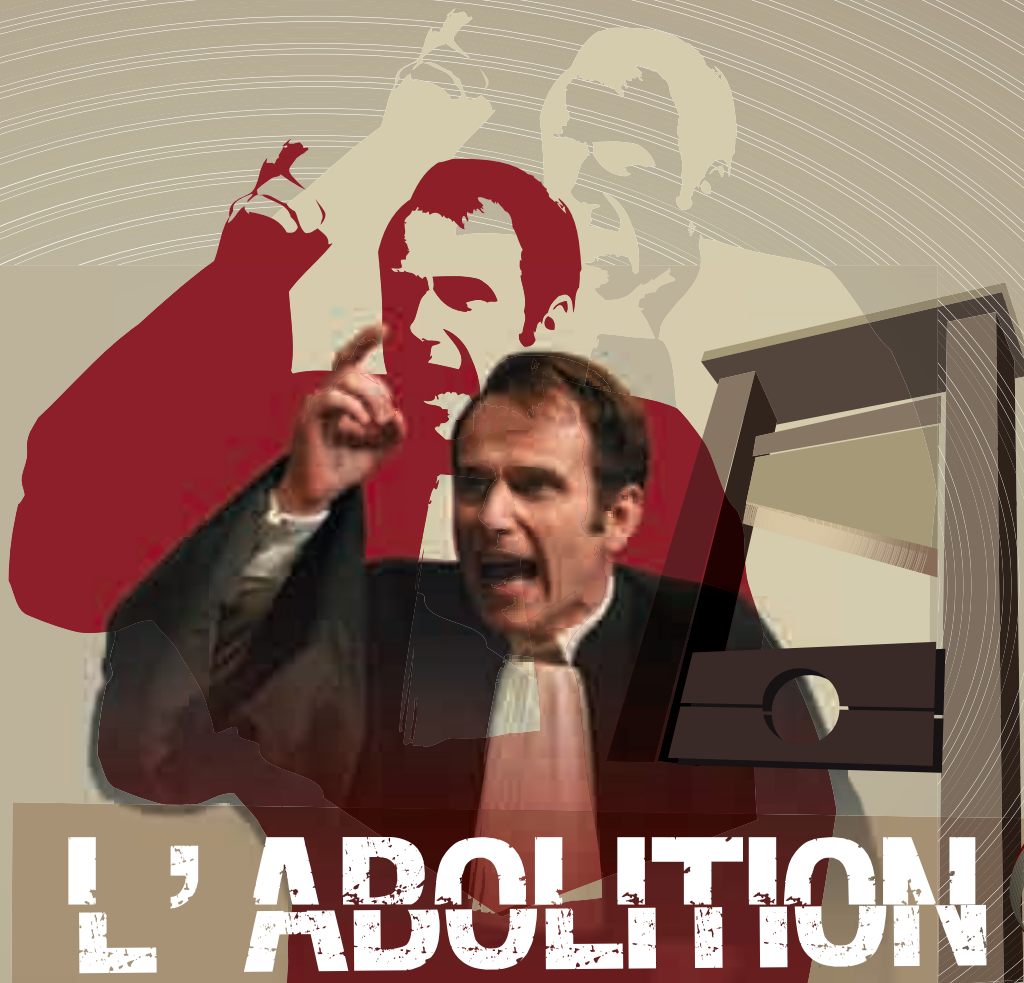




# L'ABOLITION

Un film de Jean-Daniel Verhaeghe  
2 x 90 minutes

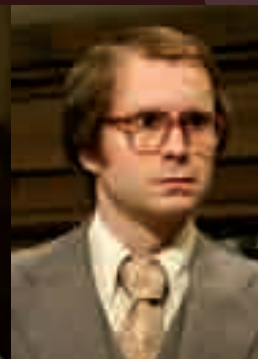


francetélévisions



# L'ABOLITION

Un film en deux parties de Jean-Daniel Verhaeghe 2 x 90 min



Une production **Jean Nainchrik**

Produit par **Septembre Productions**,  
**BE-Films** et la **RTBF** (Télévision Belge)  
avec la participation de **France 2**, de **Carrimages 4**  
et le soutien **La Région Île-de-France**,  
en partenariat avec le **Centre National de la Cinématographie**.

d'après les livres de **Robert Badinter**  
***L'Exécution et L'Abolition***



Une production **Jean Nainchrik**  
Scénario, adaptation et dialogues **Alain Godard**  
D'après les livres de **Robert Badinter**,  
**L'Exécution et L'Abolition** (Éditions Fayard)  
Musique originale composée par **Carolin Petit**

## 1<sup>RE</sup> PARTIE

Septembre 1971 : à la centrale de Clairvaux, un gardien et une infirmière sont tués après avoir été pris en otages par les détenus Claude Buffet et Robert Bontems. Robert Badinter partage son temps entre son cabinet d'avocat et la faculté de droit où il enseigne. Un collègue, Philippe Lemaire, lui demande de le rejoindre pour assurer la défense de Bontems, dont le procès va débiter. Pourquoi, alors qu'il ne plaide plus au pénal, va-t-il accepter ? Parce que Bontems risque la peine de mort. Très vite, en étudiant le dossier, Badinter arrive à la conclusion que Buffet seul a tué les deux otages. Il doit le prouver, alors que les deux hommes sont associés dans ce crime. Il s'engage à sauver la tête de son client : on ne tue pas celui qui n'a pas tué. Le procès débute à Troyes dans une atmosphère haineuse : l'administration pénitentiaire, par la mort de l'un de ses gardiens, l'opinion publique, par celle de l'infirmière, amènent l'émotion, relayée par la presse. L'avocat général requiert la peine de mort en affirmant qu'il convient de ne faire aucune différence de traitement entre les deux accusés, constatant leur collaboration permanente. Avec toute la conviction dont il est capable, Badinter martèle qu'on ne condamne pas à mort celui qui ne l'a pas donnée. Il supplie le jury de ne pas associer les deux hommes dans le crime. Buffet et Bontems sont condamnés à la peine capitale. La grâce présidentielle leur est refusée. Les deux hommes seront guillotins en novembre 1972.

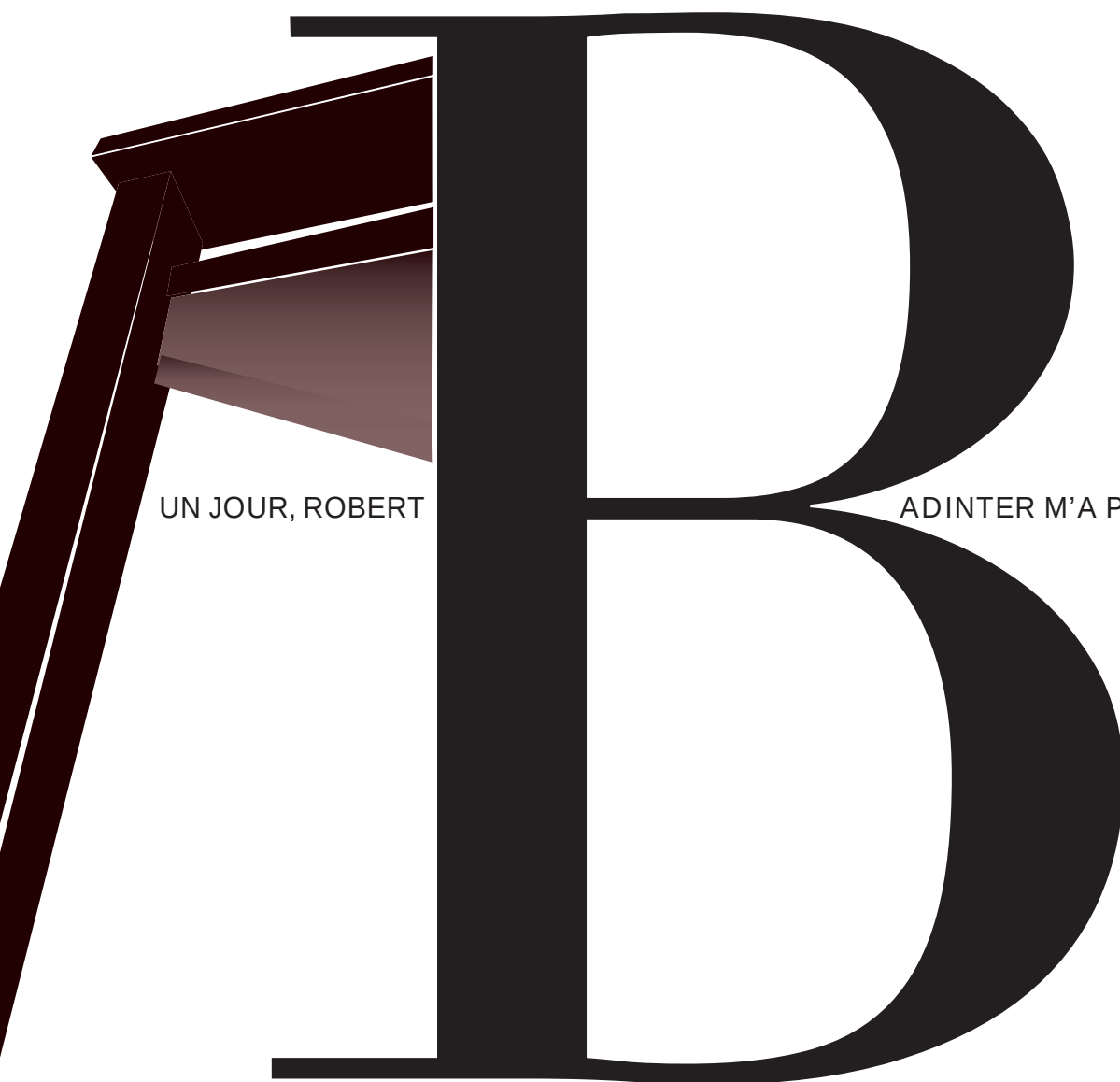
A man with dark hair and glasses, wearing a dark suit, is seated in a courtroom. He is looking directly at the camera with a serious expression. In the background, two men in dark uniforms and caps are seated, slightly out of focus. The courtroom has wooden paneling.

Producteur exécutif **Patrice Onfray**  
Directrices artistiques **France 2 / Marie Dupuy d'Angeac,**  
**France Camus**  
Directeur de la Fiction **France 2 / Jean Bigot**

## 2<sup>E</sup> PARTIE

Roger Bontems qui n'avait pas tué, qui n'avait pas de sang sur les mains, a été condamné à mort et exécuté. Robert Badinter l'a accompagné jusqu'au bout, jusqu'au pied de l'échafaud. Désormais il ne veut plus d'une justice qui tue. L'abolition est devenue sa cause. Un combat qui lui vaut lettres d'injures et menaces de mort. En 1976, le rapt et l'assassinat odieux d'un enfant glaçant d'horreur la France entière. Leur auteur, Patrick Henry, un jeune homme de 20 ans demande à Badinter d'être son avocat. Ayant reconnu les faits, les choses sont claires, nul doute que la peine de mort soit acquise. Pour Badinter, défendre Patrick Henry signifie retourner à Troyes, revoir ces visages pleins de haine, cette foule qui crie "à mort !" Pourtant, il ne saurait se dérober, il accepte. Au terme d'une plaidoirie où il les adjure, déjouant tous les pronostics, les jurés de la cour d'assises de Troyes votent les circonstances atténuantes. Patrick Henry sauve sa tête.

De ce jour, Robert Badinter devient le champion de l'abolition en France. Successivement, cinq condamnés à mort, qui doivent être rejugés en appel, lui demandent de venir les sauver. Par cinq fois, Badinter l'emporte face à la mort en leur évitant la peine capitale. Son seul espoir réside dans l'élection présidentielle. Le candidat de la gauche, François Mitterrand, s'est clairement exprimé en faveur de l'abolition de la peine de mort. Qu'il l'emporte et c'en sera fini pour Badinter de son duel avec la mort...



UN JOUR, ROBERT

ADINTER M'A PROPOSÉ DE FAIRE

Henry Torrès fut une des grandes figures du Barreau français. J'ai écrit un livre, *Les Vengeurs*, racontant le procès dit des pogromes, dans lequel il était l'avocat de Samuel Schwartzbard. Torrès obtint l'acquittement de cet homme, assassin de Simon Petlioura organisateur du massacre des Juifs en Ukraine en 1920. Robert Badinter me fit l'honneur d'écrire la préface de ce livre. C'est ainsi que nous avons fait connaissance. Henry Torrès, abolitionniste convaincu, a été le mentor de Robert Badinter qui, jeune avocat, a travaillé à ses côtés. Un jour, Robert Badinter m'a proposé de faire un film à partir de ses livres *L'Exécution* et *L'Abolition*, l'histoire de son long combat contre la peine de mort. J'étais fier et bouleversé à la fois. Quelle responsabilité me déléguait-il ! Il fallait être à la hauteur de cette confiance. C'est pourquoi j'ai proposé à Alain Godard de faire l'adaptation et à Jean-Daniel Verhaeghe de réaliser. Deux hommes de grand talent.

## UN FILM À PARTIR DE SES LIVRES **JEAN NAINCHRIK**

C'est Gérard Depardieu qui fait revivre Henry Torrès dans le film. Charles Berling a accepté d'interpréter le rôle de Robert Badinter. Je lui en suis infiniment reconnaissant car il ne joue pas il est d'une vérité bouleversante. Il est Robert Badinter : des mots roulent, roulent, dans sa bouche, il se frappe la poitrine, comme s'il voulait se châtier de n'être qu'un homme, de ne pouvoir davantage. Il se retourne regarde un instant l'être éperdu dans le box des accusés. L'avocat, impétueux et blême, cache son angoisse. Il lutte jusqu'au moment où il voit enfin sur les douze visages des jurés se dessiner le trouble et peut-être cette humaine lueur de pitié. Alors la voix puissante s'éteint et à la surprise de tous, un homme exténué, haletant, se laisse retomber sur le banc de la défense. C'est cette intensité que l'on ressent au long du film dans le combat pour l'abolition de la peine de mort.

**L'ABOLITION**

## L' ABOLITION

**“Une victoire morale de l’homme sur lui-même”**

***Vous avez publié *L'Exécution* en 1973, *L'Abolition* en 2000. On imagine que vous avez reçu des propositions d'adaptations cinématographiques. Alors, pourquoi seulement aujourd'hui ?***

J'ai effectivement eu de nombreuses propositions — pas en 1973, vous pensez bien, mais après 1981 — venant de réalisateurs de qualité. Mais, pendant longtemps, je ne voulais pas en entendre parler.

Pour moi le moment n'était pas encore venu.

Il m'a toujours semblé essentiel que l'abolition de la peine de mort s'enracine dans la sensibilité des Français, que ceux-ci la trouvent naturelle et légitime, que cela n'apparaisse pas comme un coup de force, un tour de passe-passe judiciaire et politique...

Pffft ! comme si j'avais escamoté la guillotine dans mes grandes manches ! C'était au contraire un progrès nécessaire, un acte que la France se devait d'accomplir — et elle était le dernier Etat à le faire en Europe occidentale, c'est dire s'il n'y a pas de quoi être fier ! — afin de se mettre en règle avec la marche de la civilisation et avec les autres démocraties.

Après 1981, j'ai refusé pendant plus de dix ans d'aborder le sujet, de revenir sur cette question, il fallait laisser cela à l'histoire afin que l'abolition devienne une décision irréversible. À l'occasion de crimes odieux, quelques voix démagogiques s'élèvent encore pour réclamer le rétablissement de la peine de mort. Dieu merci, les conventions internationales ratifiées par la France l'interdisent.

ROBERT

BADINTER



Credit : Michel Philippot / Sygma / Corbis

*17 septembre 1981 : le garde des sceaux Robert Badinter présente devant les députés le projet de loi d'abolition de la peine de mort.*

## Et le moment est donc venu ?

Oui, parce que l'abolition appartient désormais à l'histoire, avec ce que cela entraîne d'oubli. De nouvelles générations sont arrivées, pour qui tout cela paraît lointain et même inimaginable. Et je crois qu'il est bon qu'elles se rendent compte de ce qu'a été la cruauté du processus judiciaire, de ce qu'a été l'atmosphère de ces années-là. Il m'arrive moi-même d'être étonné en passant boulevard Arago à l'idée que, il y a une trentaine d'années, on guillotinaient des hommes derrière les murs de la Santé, en plein Paris, au petit matin... C'était, réfléchissons-y, il n'y a pas si longtemps. Il n'est pas question de la Révolution ou de l'Occupation, des moments d'exaspération des passions où toutes les fureurs peuvent survenir. Non, c'était si j'ose dire l'ordre ordinaire des choses sous la V<sup>e</sup> République et la société française n'était pas si fondamentalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

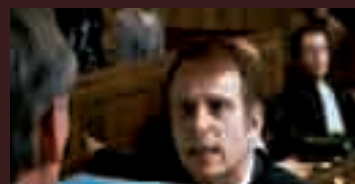
**Tout de même, on a du mal à imaginer ces scènes d'hystérie devant le palais de justice de Troyes durant le procès de Bontems et Buffet ou celui de Patrick Henry...**



L'homme est un animal qui tue, je suis là-dessus sans aucune illusion : Caïn fait partie de la famille humaine et je l'ai rencontré. Mais le crime réveille chez les autres êtres la pulsion sanguinaire, le cri de vengeance : "A mort ! A mort !" Cela n'a rien à voir avec la justice, c'est la loi du talion. Défier cela, le contenir, tenter de l'arrêter, c'est aller à l'encontre d'un mouvement très profond de la nature humaine. c'est pourquoi je dis toujours que l'abolition constitue une victoire morale de l'homme sur lui-même.

## Il est toujours étonnant de vous entendre dans des interviews invoquer le hasard pour expliquer les débuts de votre engagement pour l'abolition...

Comme beaucoup d'intellectuels. Comme la plupart des avocats, non pas tous, il est vrai, mais en tout cas ceux de ma génération, celle de l'immédiat après-guerre. Cela correspondait à mon éducation, à ma culture. J'appartenais à la gauche, où l'abolitionnisme a une longue tradition. Mais j'étais plus concerné dans les années 60 par les luttes anticoloniales, par exemple. J'étais abolitionniste, oui, mais je n'étais pas un croisé de cette cause. Il a fallu l'affaire Bontems-Buffet pour que je me retrouve face à l'inacceptable — on tuait un homme qui n'avait pas tué, qui n'avait pas de sang sur les mains — et que je me dise : "Non, cela, je ne le supporterai jamais". De partisan de l'abolition, je suis alors devenu un militant passionné contre la peine de mort. Ensuite, les hasards et la fortune judiciaire ont fait que j'en suis arrivé, et surtout après l'affaire Patrick Henry, à incarner physiquement aux yeux du grand public la lutte contre la peine de mort. Alors même que la plupart des affaires que je défendais — presse, média, cinéma, droits d'auteur, etc. — n'avait rien à voir avec cela ! Il suffisait que j'entre dans un restaurant pour qu'on me le fasse comprendre, et parfois en des termes assez rudes.



# L' ABOLITION



Vous avez beau vous répéter que c'est votre métier, vos convictions, à la longue, c'est épuisant.

## La manière dont vous avez défendu — et sauvé — Patrick Henry n'était-elle pas d'une certaine façon la leçon tirée du procès Bontems ?

Si, bien sûr. Pendant l'été qui a suivi le procès de Roger Bontems et son exécution, je ne cessais de rêver que je plaiderais à nouveau, je cherchais comme un obsédé l'argument qui m'avait manqué. Le procès de Patrick Henry, il faut bien le dire, était beaucoup plus difficile encore. Une atmosphère de haine entourait toute cette affaire. Que vouliez-vous plaider ? Le crime était atroce, la victime — un enfant — appelait entre toutes la compassion. Où étaient les circonstances atténuantes ? Pensez, il avait continué à réclamer la rançon après avoir tué l'enfant ! Il n'était pas marié, n'avait pas d'enfant... C'est à ce moment que j'ai compris qu'il fallait substituer à l'affaire Patrick Henry le procès de la peine de mort. Dans le procès Bontems, j'en étais resté à un argument de raison : *"On ne tue pas un homme qui n'a pas tué"*. Cette fois, il s'agissait de faire comprendre aux jurés que je les défendais aussi contre eux-mêmes, de leur dire : *"Vous ne vous rendez pas compte de ce qu'on vous demande de faire. La guillotine, qu'est-ce que c'est ? Prendre un homme vivant et le couper en deux morceaux. Il vous faudra vivre avec cela."*

## Quel a été votre rôle dans cette adaptation cinématographique de vos deux ouvrages ?

Je n'ai pas voulu m'en mêler. Ce n'est jamais très bon qu'un auteur intervienne dans une adaptation. J'avais mis cependant deux conditions. D'une part, évidemment, je me réservais le soin de corriger éventuellement les erreurs factuelles, les inexactitudes du scénario. D'autre part, j'ai demandé à être consulté sur le choix des comédiens qui joueraient mon propre rôle et celui d'Elisabeth, ma femme. Qu'on me pardonne, je n'avais pas envie d'être "incarné" par un comédien, même excellent, en qui je ne me reconnaîtrais pas. Ce n'est pas que Charles Berling ressemble absolument à celui que j'étais à l'époque, mais c'est un maigre. J'ai toujours été maigre. Et comme disait mon maître Henry Torrès : *"Il y a ceux qui plaident avec leurs tripes et ceux qui plaident avec leurs nerfs. Tu feras toujours partie de la seconde catégorie."* Par curiosité, je suis allé voir Berling tourner au palais de justice de Pontoise. Je ne peux pas vous dire si c'est moi, je n'en sais rien. On ne se voit pas plaider, vous savez, a fortiori quand il s'agit d'affaires de ce genre, il faudrait demander à mon collaborateur François Binet, qui était à mes côtés à l'époque. Peu importe, au fond, il s'agit d'une restitution, d'une réinterprétation, d'une oeuvre à part entière. Mais j'ai trouvé cependant qu'il y avait dans la scène de procès à laquelle j'ai assisté une tension, un réalisme et une vérité absolument troublants. C'est là où réside le miracle de l'art dramatique, et le très grand talent de Berling : il était devenu moi mais ce moi n'était pas moi.

# L' ABOLITION



JEAN-DANIEL VERHAEGHE  
réalisateur

Le procureur, suivi des avocats et du prêtre, vient annoncer à Bontems que la grâce présidentielle lui a été refusée... Je me souviens encore de la qualité du silence qui suivit le tournage de cette scène. Dans la cour, où l'équipe déco dressait la guillotine, tous nous regardions la terrible machine à tuer se monter. Les rares paroles étaient échangées à voix basse et seul le bruit des marteaux perçait le silence.

J'avais déjà conduit Julien Sorel à la guillotine pour *Le Rouge et le Noir* mais l'ambiance était très différente : nous étions sur un plateau de tournage, même si la séquence était chargée d'émotion. Nous étions dans la fiction. Dans *L'Abolition*, nous sommes dans une réalité, l'horreur nous bouleverse, l'injustice nous révolte. Dans les scènes de prison ou de tribunal, toujours, acteurs, techniciens et figurants, nous avions dans les mains les journaux de l'époque qui nous rappelaient à la réalité. Pour cette raison, j'ai posé sur les films pas ou peu de musique. La violence sourde du sujet nous a impressionnés et à jamais marqués.

Relisez *L'Exécution et L'Abolition*, les deux livres de Robert Badinter, et toujours la même émotion passée, vous vous dites que l'histoire est trop belle pour être vraie. Elle paraît sortie de l'imagination d'un scénariste hollywoodien, lecteur d'Alexandre Dumas. Pourquoi pas, après tout, cela peut exister.

Pensez : le même théâtre, le même décor, quasiment les mêmes personnages pour la plus amère, la plus injuste, la plus douloureuse des défaites et, à quelques temps de distance, pour la plus éclatante des revanches. Et ensuite, comme dans la pure tradition du western, imaginez le héros, portant le poids écrasant de sa gloire, obligé, au risque de déchoir à ses propres yeux, de rééditer ses impossibles exploits jusqu'à la victoire finale.

## ALAIN GODARD

scénariste

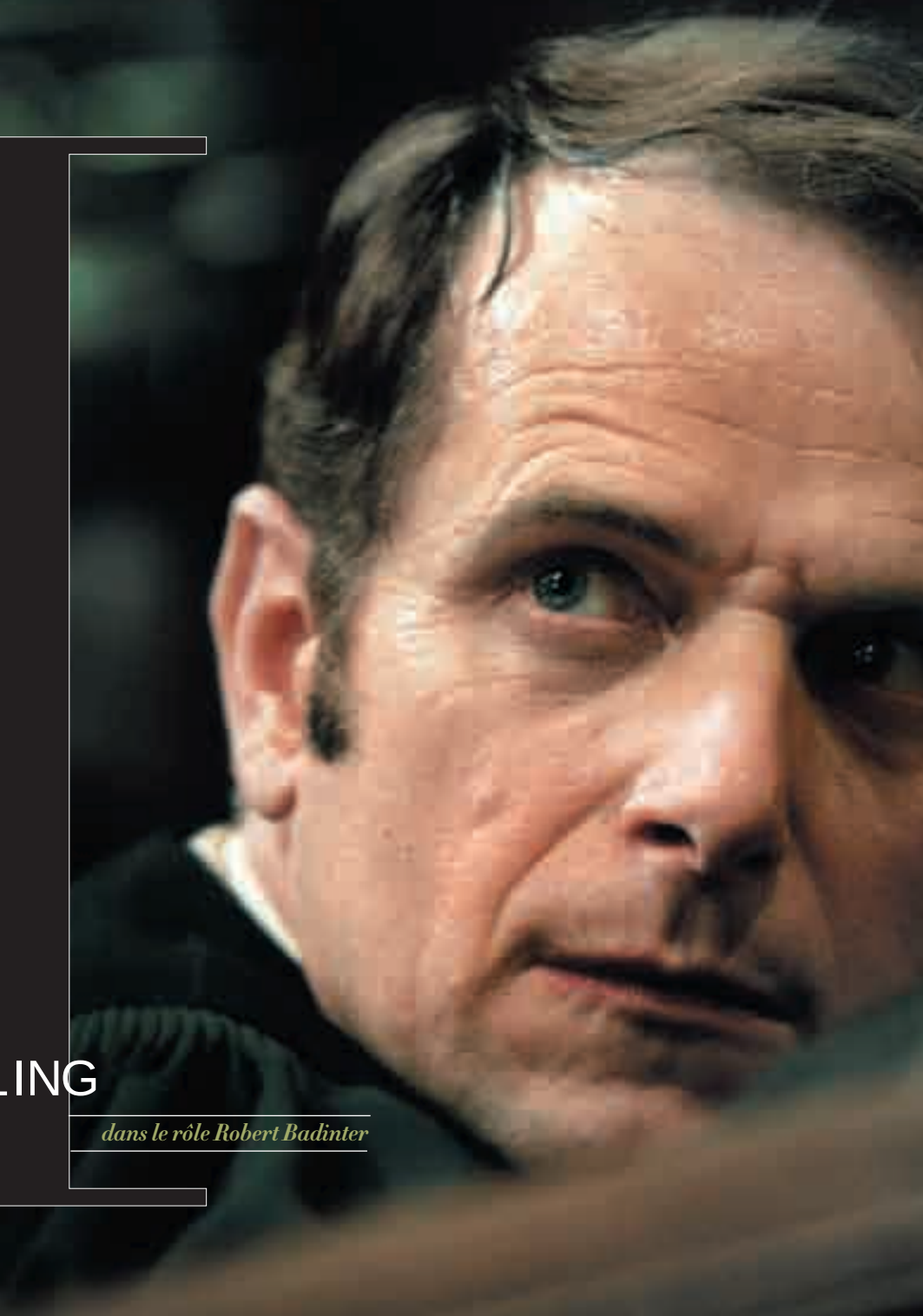
Mais voilà, l'histoire est vraie. C'est celle d'un homme et de son combat pour l'abolition de la peine de mort. Et en plus d'être vraie, elle est belle, elle est grande. Je remercie Jean Nainchrik de m'avoir proposé de l'adapter pour France 2, et Robert Badinter d'avoir accepté sa proposition.

---

**Gérard Depardieu**  
*dans le rôle d'Henry Torrès*

---





CHARLES BERLING

*dans le rôle Robert Badinter*



*“Jusque-là, j’avais été un partisan  
de l’abolition. Dorénavant,  
j’étais un adversaire irréductible  
de la peine de mort. J’étais passé  
de la conviction intellectuelle  
à la passion militante.”*

Robert Badinter, *L’Abolition*,  
Fayard, 2000.

## L' ABOLITION

Lorsque Jean Nainchrik m'a parlé de son projet de raconter le combat pour l'abolition, en me demandant si je voulais interpréter Robert Badinter, j'ai tout de suite été emballé, et en même temps un peu intimidé et incrédule. Je lui répétais : "Mais enfin, tu es sûr, il est d'accord ?" Ensuite, j'ai fait pas mal de choses, ce qui fait que j'ai laissé cette idée de côté. Et quand est arrivé le moment de lire le scénario, j'ai réalisé à quel point c'est le type de film qui donne énormément le trac — Robert Badinter est un homme que j'admire, son parcours et son combat forcent le respect, etc. — mais qui fournit aussi les armes pour surmonter ce trac. Parce qu'au-delà des faits historiques on est dans quelque chose d'essentiel et d'actuel, et parce que je crois que c'est la grande vocation de la télévision de se coltiner ces sujets fondamentaux, d'éclairer les mouvements profonds de la société, de témoigner, de questionner. La fiction, en particulier, permet souvent de replacer les grands débats dans leur dimension humaine, c'est-à-dire passionnée, contradictoire, paradoxale, existentielle... Pour un comédien, un tel rôle, c'est une merveille, une pépite.

### Et comment êtes-vous entré dans ce rôle ?

J'ai d'abord fait la connaissance de Jean-Daniel Verhaeghe et, comme on fait avec les bons réalisateurs, nous avons commencé à discuter, à relire le scénario, à chercher, à imaginer... Assez rapidement, après avoir lu ses livres, j'ai éprouvé le besoin de rencontrer Robert Badinter, de lui parler, de comprendre sa singularité, l'essence de son combat, son histoire, son parcours. Parce que, dans mon esprit, il ne s'agissait pas tant de jouer Robert Badinter, je veux dire cette figure que tout le monde connaît aujourd'hui, cet homme qui a été le champion de l'abolition, qui fut garde des sceaux, etc., que d'interpréter un jeune avocat qui vient plutôt du droit des affaires et qui tout à coup se trouve happé par quelque chose d'immense et de terrible et va mettre dix ans de sa vie pratiquement entre parenthèses pour mener le combat contre la peine de mort. Il fallait se placer à *ce moment-là*, en ignorant presque la suite. Et se demander : quelle est la force qui pousse quelqu'un à affronter la haine, à aller à contre-courant pour une idée juste, un idéal, une conviction profonde ?

### Vous sentiez une parenté, toutes proportions gardées, entre ce rôle et celui de Jean Moulin, que vous avez interprété en 2002 sur France 2 ?

Bien sûr. Moulin et Badinter, dans des conditions évidemment très différentes, sont de véritables personnages historiques, c'est-à-dire des acteurs de l'histoire, mus par de vraies grandes idées de civilisation. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui est passionnant, c'est de restituer le contexte d'une lutte. *Jean Moulin* est aujourd'hui un héros national mais il a vécu les dernières années de sa vie dans une solitude effrayante. On trouve magnifique le combat de Robert Badinter mais il y a trente ans, ça n'allait pas de soi, il lui fallait essuyer des insultes. Je me souviens des discussions que j'avais avec Yves Boisset quand nous tournions Jean Moulin : un "héros", au moment où il agit, il n'est justement pas encore un héros, il est souvent incompris, parfois détesté, il est confronté à l'adversité. Alors il faut essayer de ne pas le regarder avec nos yeux d'aujourd'hui, qui savent, mais au contraire montrer ses faiblesses, ses doutes, ses maladresses, l'incertitude de son action. Encore une fois, il faut remettre le combat pour l'abolition dans le contexte politique et social d'une époque où la peine de mort était plébiscitée.

A close-up portrait of actress Laurence Cordier. She has dark hair pulled back, looking slightly to the right with a thoughtful expression. She is wearing a dark jacket over a light green patterned blouse and a delicate necklace.

**Laurence Cordier**

*dans le rôle de d'Elisabeth Badinter*

On est dans l'ambition politique au sens le plus noble, pas celle qui consiste à flatter, à séduire, à caresser dans le sens du poil, mais celle qui tente de précéder, de préparer la marche de la civilisation.

### **Interpréter un personnage vivant, c'est une difficulté supplémentaire ?**

Sans doute. Cela accroît le sentiment de responsabilité. L'interprétation, c'est toujours une sorte de terrain commun entre l'interprète et le personnage. C'est forcément plus compliqué si vous avez ce personnage sous les yeux, que vous avez écouté sa manière de parler, scruté sa façon d'être, que vous avez rencontré ses proches... On craint d'être en deçà de la réalité. Pour autant, je ne fais pas un travail d'imitation. Je cherche à montrer la singularité d'un homme, à m'approcher au plus près de ce qu'il a pu ressentir. Et pour cela, je m'appuie sur l'universel — tout être humain ressemble à un autre être humain —, je fais émerger en moi qui j'aurais pu être si j'avais été cet homme-là. Interpréter un personnage, c'est aussi l'élargir, le montrer sous un autre angle, en révéler des facettes qui étaient passées inaperçues à cause des idées reçues qui lui étaient attachées. Mon interprétation de Badinter, j'aimerais bien sûr qu'elle lui ressemble mais en même temps qu'elle puisse surprendre.

### **Sans imiter Robert Badinter, il vous a fallu le représenter dans l'exercice par excellence d'un avocat : la plaidoirie...**

C'était la plus grosse difficulté de ce film. Parce que je crois qu'on est là aux limites de ce qui est montrable et jouable. Vous savez, je suis allé assister avant le tournage à des procès en cour d'assises où les accusés risquaient la perpétuité. C'est absolument bouleversant. Quelques hommes et femmes dans un espace clos, et cette intensité, cette électricité qui en-

vahissent tout. Et avec Badinter — il le raconte et tous ses proches le confirment—, on était en plus dans quelque chose de totalement hors norme : un avocat qui plaiderait comme si lui-même risquait la mort. Alors, c'est un peu comme les grandes pièces de théâtre : on y était ou pas. On ne peut pas restituer, on ne peut qu'évoquer cette oralité, cette énergie, cette urgence. C'est la même chose pour l'exécution de Bontems, que Badinter a accompagné à la mort. Il fallait toute la sobriété de Jean-Daniel pour évoquer cette horreur indicible, pour essayer d'approcher cette chose inimaginable : que l'Etat fasse couper un homme vivant en deux. Plus de trente cinq ans après, quand Robert Badinter vous en parle, vous voyez dans ses yeux qu'il n'a pas oublié. Il n'oubliera jamais.

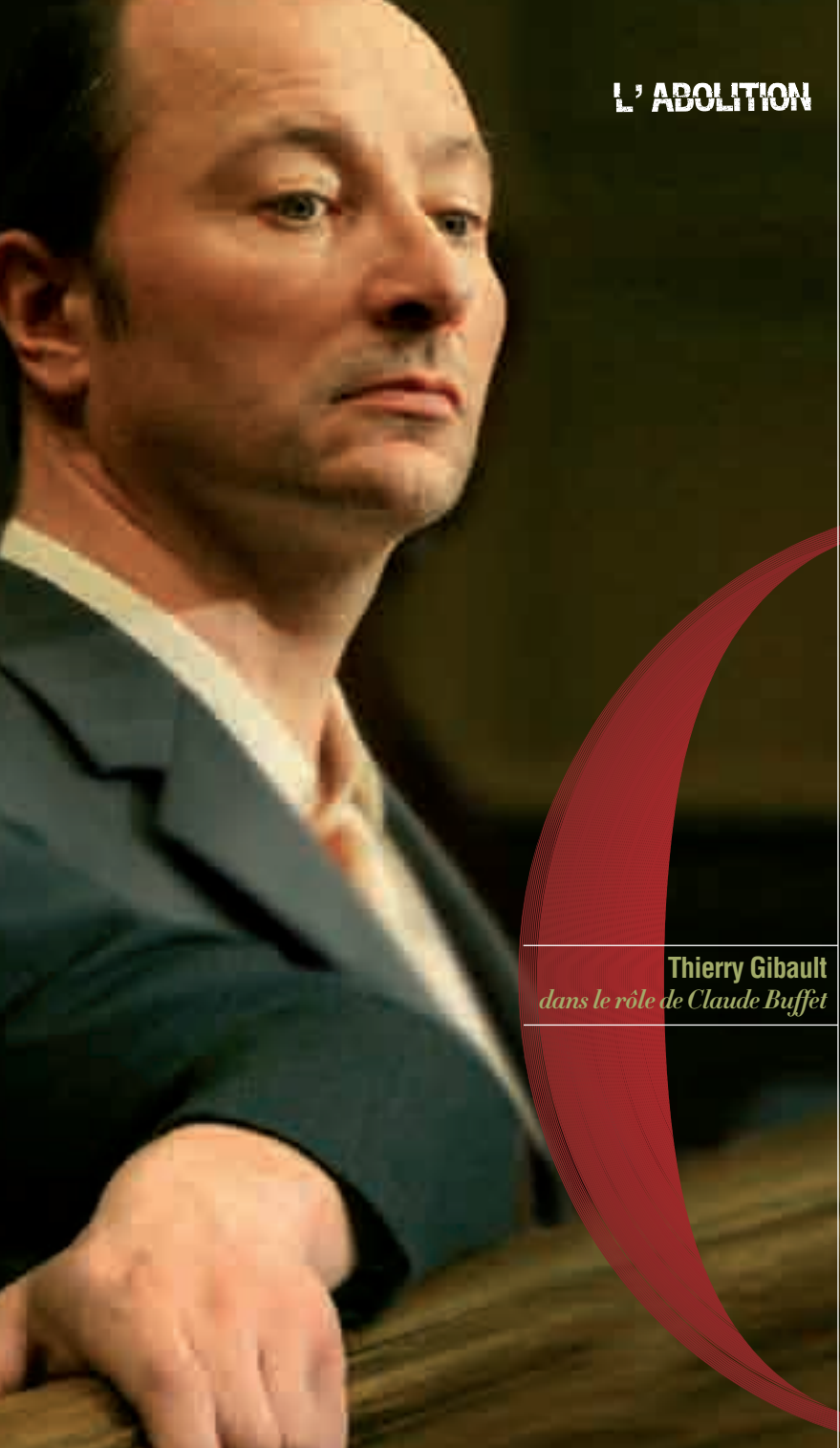
### **Incarner Jean Moulin ou Robert Badinter, c'est une manière pour vous d'être un acteur engagé ?**

Non. Ou plutôt : "acteur engagé", cela me semble un pléonasme. Je suis un acteur qui prend ses responsabilités. Je ne crois pas qu'on puisse être acteur, avoir à ce point le droit à la parole, sans avoir du même coup la responsabilité de ce que l'on raconte. Et l'art dramatique, cela consiste à dire des choses, même si ce sont des choses légères. Jean Moulin n'était pas un « préfet engagé » mais un préfet qui est allé au bout de ses idées. Robert Badinter n'est pas un "avocat engagé", c'est un bon avocat. J'essaie d'être un bon acteur. Il se trouve que j'ai un certain nombre de convictions et que des rôles comme ceux de Jean Moulin ou de Robert Badinter me passionnent, résonnent en moi. J'aime les sages dont les idées grandissent l'homme. Et si je peux me mettre au service de ces idées, j'en suis heureux.





**Marc Bodnar**  
*dans le rôle de Roger Bontems*

A close-up, profile view of a man with short, light brown hair and a serious expression. He is wearing a dark blue suit jacket over a light-colored shirt and a patterned tie. The background is dark and out of focus.

## L' ABOLITION

**Thierry Gibault**  
*dans le rôle de Claude Buffet*

Le 21 septembre 1971, à la centrale de Clairvaux, deux compagnons de cellule condamnés à de lourdes peines, Roger Bontems et Claude Buffet, se font admettre à l'infirmierie et y prennent en otage un gardien, une infirmière et un détenu infirmier qui sera finalement relâché. Au matin du 22, après l'assaut donné par la police, le gardien et l'infirmière sont retrouvés égorgés au fond de la pièce.

Les auteurs de la prise d'otages sont jugés du 26 au 29 juin 1972 devant les assises de l'Aube, à Troyes. Bien que le jury ait reconnu que c'était Buffet qui avait tué le gardien et l'infirmière, les circonstances atténuantes sont refusées à son complice : les deux hommes sont condamnés à mort. En novembre, le président de la République Georges Pompidou rejette la demande de grâce présentée par Thierry Lévy et Rémi Crauste, avocats de Buffet, et par Philippe Lemaire et Robert Badinter, avocats de Bontems. Roger Bontems et Claude Buffet sont guillotins le 28 novembre 1972 à la prison de la Santé, à Paris.

## L' ABOLITION

Le 30 janvier 1976, à Troyes, le petit Philippe Bertrand, 7 ans, est enlevé à la sortie de l'école. Son ravisseur réclame un million de francs à ses parents. Un jeune homme de 23 ans, Patrick Henry, est arrêté puis relâché après une garde à vue de 47 heures. Le 17 février, il est à nouveau arrêté à son hôtel : la police découvre le cadavre du garçon caché sous le lit. L'« affaire Patrick Henry » commence, dans un climat de lynchage médiatique. *“Un déferlement de haine contre le meurtrier balaya la France. (...)*

*La plupart des journaux résonnaient d'appels à une justice exemplaire, c'est-à-dire à la guillotine dans les plus brefs délais. (...) Le soir [de l'arrestation], Roger Gicquel, le plus célèbre des présentateurs, ouvrit le journal de 20 heures sur TF1 par une phrase qui allait connaître la célébrité : ‘La France a peur’(\*)”* Robert Bocquillon, bâtonnier de Chaumont, se commit d'office à la défense de Patrick Henry et demande l'aide de Robert Badinter. Celui-ci transforme le procès qui s'ouvre à Troyes en janvier 1977 en procès de la peine de mort. Au terme d'une plaidoirie qui fait pleurer plusieurs jurés, et à la stupeur générale, Patrick Henry est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

**Quentin Ogier** *dans le rôle de Patrick Henry*

*“L'affaire Patrick Henry avait porté à la peine de mort un coup décisif mais dont l'effet ne serait pas immédiat. À Troyes, la vieille bête avait été profondément blessée. Elle ne se remettrait pas du coup reçu, mais elle mordait encore.”*

(\*) Robert Badinter, *L'Abolition*, Fayard, 2000.





**Alain Fromager**  
*dans le rôle de Philippe Lemaire*

## **Philippe Lemaire,** avocat

“En 1972, j’assurais la défense de Roger Bontems. La tâche était lourde, trop lourde pour un avocat seul : les faits étaient accablants et il y avait eu des instructions pour que l’affaire soit réglée au plus vite. J’ai parlé de ces difficultés à Jean-Denis Bredin, qui est un ami, et qui était alors l’associé de Badinter. Il m’a dit : *“Pourquoi n’en parles-tu pas à Robert ?”* Cela peut sembler étrange : à l’époque, Badinter était surtout spécialisé dans le droit des affaires. Mais, d’une part, il était déjà connu pour être brillant et, d’autre part, il faut se souvenir qu’il avait travaillé avec Henry Torrès, qui fut un grand pénaliste. J’ai donc demandé à Robert Badinter de se joindre à moi - ou plutôt à nous, puisque Thierry Lévy et Rémy Crauste assuraient la défense de Buffet. On connaît l’issue tragique, abominable de ce procès... Que serait-il arrivé si je n’étais pas allé chercher Badinter, difficile de le savoir. En tout cas, appelons cela hasard ou destin, cet échec a transformé Robert Badinter en adversaire acharné de la peine de mort. Une croisade qui s’est achevée en 1981 avec l’abolition. L’un des plus beaux jours de ma vie professionnelle. Il a fallu le courage de

François Mitterrand — dont l’avocat était Robert Badinter —, le courage, sachant que cela lui ferait perdre des voix, d’annoncer pendant la campagne présidentielle son intention d’abolir la peine capitale. Et le courage, une fois élu, de la mettre en oeuvre avec l’aide de son garde des sceaux.

Après l’exécution de Bontems et Buffet, j’ai continué comme Badinter à défendre des gens qui risquaient leur tête. J’ai été vice-président de l’association française contre la peine de mort. J’ai participé à des tas de meetings, parfois devant mille et parfois devant trois personnes. Il nous arrivait même de nous faire casser la gueule... Aujourd’hui que tout cela paraît loin — lorsque je dis à de jeunes magistrats que j’ai assisté à une exécution, ils me regardent comme un dinosaure — et que les choses semblent évidentes, il est bon, je crois, de rappeler à quel point, justement, tout cela n’allait pas de soi, et même parmi les avocats. Je me souviens qu’ayant commis un article en faveur de l’abolition, qui est paru dans *Le Figaro*, un collègue âgé m’avait un jour fait la remarque : *“Vous êtes fou, Lemaire, d’écrire des choses pareilles ! Si on supprime la peine de mort, il n’y a plus d’avocats pénalistes !”* (Il faut dire que certains des vieux avocats que nous avons connus dans notre jeunesse combattaient ou réclamaient indifféremment la peine de mort selon qu’ils étaient défenseurs ou partie civile.) Mais j’ai toujours été persuadé que nos arguments étaient les bons, que la valeur d’exemple de l’exécution était nulle, que l’abolition ne ferait pas augmenter les crimes de sang, etc. Aujourd’hui, il faut que les Etats-Unis décident à leur tour de l’abolition. Là-bas, ce qu’on fait subir aux condamnés est insensé. Faire attendre un type dix ou quinze ans et l’exécuter comme s’il s’agissait du même homme, cela dépasse l’entendement. Voyez en France l’exemple de Philippe Maurice. Je l’ai défendu, je suis allé demander sa grâce à François Mitterrand. Si Valéry Giscard d’Estaing avait été réélu, aujourd’hui Maurice serait mort. Au lieu de cela, il est docteur en histoire et spécialiste du Moyen Âge...”





## Épisode 1

Charles Berling (*Robert Badinter*)  
Laurence Cordier (*Elisabeth Badinter*)  
Alain Fromager (*Philippe Lemaire*)  
Mathieu Simonet (*François Binet*)  
Marc Bodnar (*Roger Bontems*)  
Thierry Gibault (*Claude Buffet*)  
Philippe Uchan (*l'avocat général à Troyes*)  
Quentin Ogier (*Patrick Henry*)  
Patrick Paroux (*maître Sarda*)  
Stefan Elbaum (*le surveillant chef de la prison de la Santé*)  
Gérard Maro (*le médecin légiste*)  
Julien Tortora (*un employé de l'hôtel*)  
Thierry Nenez (*le vendeur de la droguerie*)  
Sorèn Prévost (*le journaliste d'Est-Eclair*)  
Marc Fayet (*le chirurgien*)  
Pascal Germain (*le surveillant chef de la prison de Troyes*)  
Marcel Dossogne (*le directeur de la prison de la Santé*)  
Abbé Clavier (*Hervé Caradec*)  
Valérie Jacquet (*madame Bontems*)  
Mario Pecqueur (*le directeur de Clairvaux*)  
Avec la participation de Monique Chaumette (la mère de Robert Badinter), de Bernard Haller (l'académicien), de Didier Bezace (le président de la cour d'assises) et Gérard Depardieu (Henry Torrès)

## Épisode 2

Charles Berling (*Robert Badinter*)  
Laurence Cordier (*Elisabeth Badinter*)  
Alain Fromager (*Philippe Lemaire*)  
Mathieu Simonet (*François Binet*)  
Quentin Ogier (*Patrick Henry*)  
Philippe Uchan (*l'avocat général à Troyes*)  
Philippe Faure (*maître Bocquillon*)  
Stéphane Martelet (*madame Bertrand*)  
Thomas Arnaud (*monsieur Bertrand*)  
Jacques Brunet (*Alain Peyrefitte*)  
Roger Jacquet (*le grand-père de Philippe Bertrand*)  
Sorèn Prévost (*le journaliste d'Est-Eclair*)  
Julie Voisin (*la sœur de Patrick Henry*)  
Pierre Dourlens (*le président du procès de Nantes*)  
Eglantine Le Coz (*la fille détenue*)  
Hervé Caradec (*l'abbé Clavier*)  
Jean-Yves Chilot (*le président du procès de Patrick Henry*)  
Alexandre Cross (*l'avocat général du procès de Toulouse*)  
Jean-Claude Siral (*maître Ambre*)  
Franck Aoust (*Norbert Garceau*)  
Fabrice Pruvost (*Michel Bodin*)  
Nadine Marcovici (*Madame Maurice*)  
Olivier Pajot (*Toxicologue*)  
Régis Maynard (*le surveillant chef de la Santé*)  
Nicolas Grandhomme (*un surveillant*)  
Pascal Elso (*le professeur Lwoff*)  
Serge Kribus (*le professeur Roumajon*)  
Aurélien Bargème (*la jurée récusée*)  
Thierry Barthe (*Raymond Forni*)  
Eric Frey (*un député*)  
Cyril Dubreuil (*le chef de cabinet*)  
Alexandre Zioto (*un journaliste*)  
Coralie Stevens (*un journaliste*)  
Aurélien Legrand (*un journaliste*)  
Laurent Claret (*le cacique socialiste*)  
César Van Den Driessche (*étudiant*)  
Philippe Le Mercier (*un homme dans la salle omnisport*)  
Gabriel Le Doze (*un médecin expert*)  
Géral Mauroy (*un expert*)  
Vanessa Lilian (*la secrétaire de Robert Badinter*)

Avec la participation  
de Monique Chaumette (mère de Robert Badinter),  
de Roger Dumas (le professeur Leaute),  
de Luc Béraud et de Victor Robert.



Une production Jean Nainchrik

Produit par Septembre Productions,  
BE-Films et la RTBF (Télévision Belge)  
avec la participation de France 2, de Carrimages 4  
et le soutien La Région Île-de-France,  
en partenariat avec  
le Centre National de la Cinématographie.

Scénario, adaptation  
et dialogues Alain Godard  
D'après les livres de Robert Badinter, *L'Exécution*  
et *L'Abolition* (Éditions Fayard).

Musique originale composée  
par Carolin Petit

Producteur exécutif  
Patrice Onfray

Un film de  
Jean-Daniel Verhaeghe

Directrices artistiques France 2  
Marie Dupuy d'Angeac  
France Camus  
Directeur de la Fiction France 2  
Jean Bigot

Direction de production  
Stéphane Gueniche  
Image / Marc Falchier  
Décors / Sébastien Birchler  
Costumes / Bernadette Villard  
Son / Jean-Luc Rault-Cheynet  
Montage / Carole Equer-Hamy  
1<sup>er</sup> assistant réalisateur / Didier Gource  
Scripte / Élodie Van Beuren  
Régisseur général / Frédéric Bellée  
Cadreur / Daniel Guinand  
Cadreur steadicam / Nicolas Cagniard  
Chef constructeur / Bernard Chenevier  
Chef maquilleuse / Régine Duyck-Lattuga  
Chef coiffeuse / Catherine Leblanc  
Chef machiniste / José Gomes  
Chef électricien / Franck Magnien  
Monteuse son / Valérie Arlaud  
Mixeur / Laurent Dreyer  
Bruiteur / Philippe Penot  
Post-synchronisation / Jean-Max Morise  
Étalonnage / Stéphane Desnoves

Contacts presse

France 2

**Véronique Hallu** - 01 56 22 52 52

Assistée de **Anne-Marie Leca** - 01 56 22 41 60

Septembre Productions

**Nicole Sonnevile** - 01 40 39 08 10



Edité par la Direction de la Communication de France 2  
7, Esplanade Henri de France - 75907 Paris CEDEX 15

Photo **France 2 / Jacques Morell**

Directeur artistique des Editions : **Philippe Baussant**

Rédaction : **Christophe Kechroud**

Conception et réalisation : **Philippe Baussant**

Chef du service des Editions : **Marie-Jo Fouillaud**

Chef du service Photo : **Violaine Petite**

Directeur de la Communication : **Stéphane Bondoux**

Chef du service de Presse : **Anne-Laure Mosser**

Directeur de la publication : **Patrick de Carolis**

impression Expagina - N° ISSN 1764 1608

Décembre 2008

Retrouvez l'intégralité  
des photos sur notre serveur Extranet :  
<https://pro.france2.fr>  
Rubrique Photopress

france2.fr

  
francetélévisions

france  
**2**